

**Réponse de la municipalité à
l'interpellation
de
Mme Régina Bovet
concernant un jardin éducatif**

Personne responsable: M. Gérald Cretegny, syndic

Gland, le 13 février 2014

Monsieur le président,
Mesdames, Messieurs les conseillers,

L'interpellation est la suivante:

« Au printemps 2013, Madame Suzan Wakeman de l'association jardins éducatifs de la Côte contactait par mail la Municipalité afin de lui présenter un projet.

Il s'agissait d'un jardin éducatif et participatif, à l'attention des élèves de Mauverney encadrés de bénévoles de tous âges où les habitants du quartier pourraient se retrouver. La fondation Equiterre a accompagné divers projets de ce type à Genève qui connaissent un grand succès.

Plusieurs échanges ont eu lieu par mails ou courriers et en juillet, Madame Wakeman informait la Municipalité que la SEIC mettait un terrain à Mauverney à disposition de l'association. Elle précisait que des enseignants étaient prêts à s'engager et demandait à la Municipalité si elle pouvait soutenir le projet, notamment le processus participatif et l'aménagement du terrain.

Le 8 novembre, la Municipalité répondait brièvement et négativement «Nous portons à votre connaissance que la ville de Gland ne participera pas à ce projet malgré la qualité de celui-ci. En effet, il ne nous est pas possible de répondre favorablement aux nombreuses sollicitations qui nous sont présentées».

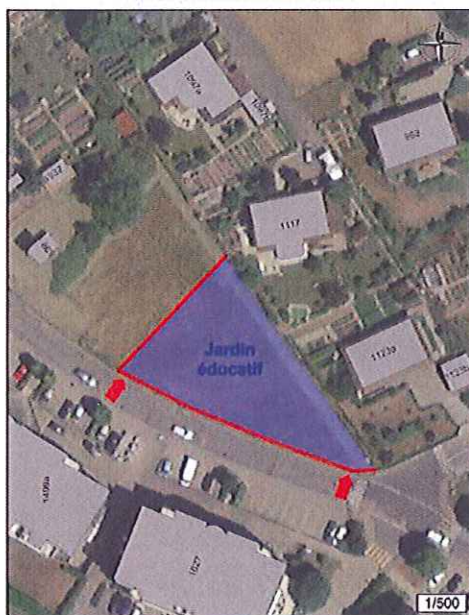
Si les échanges de mails et de courriers ont été des plus cordiaux, cette brève dernière réponse négative m'interpelle.

Comment se fait-il qu'entre le 25 juillet et le 8 novembre la Municipalité n'ait pas jugé utile de rencontrer cette personne engagée et sérieuse, ainsi que les membres du comité, dont le projet s'inscrit dans le développement durable prôné par la commune ? »

Le site

Ce projet concerne la parcelle no 1581 sise en bordure de la rue de Mauverney.

Jardin éducatif à Mauverney



En date du 8 mai dernier, la municipalité recevait le courrier suivant :

« Inspirés par l'engagement de la Municipalité de Gland pour le développement durable et la qualité de vie de leurs habitants, nous avons créé une Association Jardins Educatifs de la Côte. Notre but est de rendre accessible le jardinage aux enfants et autres adultes. En apprenant à cultiver leur propre nourriture, les jardiniers en herbe se réapproprient l'alimentation tout en exerçant une activité douce en plein air.

Notre vision de jardins éducatifs est de créer des lieux ou différents approches de jardinage peuvent être observées expérimentées. Un jardin éducatif est implanté dans le quartier ou il se situe par des habitants parrains qui en assurent le suivi, est ouvert au public dès qu'il y a un jardinier présent, et partage ses fruits lors des animations de quartier (soupe offert aux habitants, troc de plantons, visites guidées, cours...). Ne disposant pas de terres propres, nous sommes actuellement à la recherche de terrains, publics ou privés, pour nos activités.

Nous venons alors d'entamer une discussion avec la SEIC qui possède un terrain proche du Collège de Mauverney afin d'y créer un jardin éducatif. Plusieurs enseignants ont déjà annoncé leur intérêt à participer avec leurs classes à des ateliers de jardinage.

Le partenariat entre école, propriétaire et notre association que nous envisageons permettrait aux enseignants de se concentrer sur les aspects pédagogiques. Notre association pourrait les soutenir dans leur désir d'activité éducative en plein air, en mettant à disposition savoir-faire et bénévoles pour les sorties, assurant un suivi des projets tout au long de l'année. Elle pourrait se charger d'aménagements éventuels et serait coordinatrice des projets et interlocutrice pour le propriétaire.

Aux Perrerets, sur le terrain du collège se trouve un potager qui semble abandonné. Ce serait un lieu idéal pour une activité hebdomadaire pour écoliers, dans le cadre de l'école ou après les cours. Notre association pourrait valoriser ce terrain, serait-ce pour une ou plusieurs saisons, créant un espace de vie pour le quartier et offrant une riche expérience aux enfants et adultes. M. Lloyd et Mme Marquez, membres du comité à domicile de proximité, seront ravis de développer cette activité. Le jardin étant déjà aménagé leur permettrait de commencer de suite avec un groupe d'enfants, parrainé par des adultes du quartier.

Une collaboration avec des classes du Collège est envisageable dans le plus long terme, mais demande un espace plus important et quelques aménagements supplémentaires, ainsi qu'une préparation plus pointue. Nous n'avons pas encore eu contact avec les enseignants du site, mais restons ouvertes à cette possibilité.

Nous sommes convaincus que notre projet est prometteur de sensiblement augmenter la qualité de vie du quartier en question, et espérons donc que la Municipalité puisse nous mettre à disposition ce terrain, ou nous aider à trouver d'autres lieux propices aux activités de notre association. Vu la collaboration étroite que nos projets demandent avec la Municipalité, nous serons ravis de vous rencontrer pour en discuter des détails.

Réponse de la municipalité

Dans sa correspondance du 14 juin, la municipalité répondait que le jardin du collège Les Perrerets était déjà cultivé et n'était plus disponible.

Par contre, nous rappelons que si la possibilité d'intégrer un tel jardin éducatif dans le développement futur des projets sur la commune se présente, l'exécutif ne manquerait pas de prendre contact avec dite association.

En date du 25 juillet 2013, la municipalité recevait la correspondance suivante :

« Nous avons bien reçu votre courrier du 14 juin écoulé et vous en remercions.

Nous aimerions vous informer que nos démarches auprès de la SEIC, propriétaire de la parcelle No 581 à Mauverney, a abouti à un accord de la société de nous prêter le terrain en question pour des activités de jardinage.

Plusieurs enseignants ont exprimés leur intérêt, et nous sommes également entrés en contact avec le centre de loisirs de Gland et la VIVAG afin d'impliquer jeunes et aînés. Notre souhait est que cette parcelle devienne un véritable lieu de vie du quartier. Il ne s'agira pas d'un simple jardin d'école, mais d'un lieu de jardinage commun ou différents groupes et individus disposent de parcelles.

Suite à cette bonne nouvelle, nous nous permettons de vous contacter si la commune se voit en mesure de soutenir ce projet, notamment le processus participatif et l'aménagement. Veuillez trouver des précisions dans les feuilles jointes.

Nous restons ouverts à toute proposition et nous tenons volontiers à disposition pour une rencontre.

L'autorisation de la SEIC

La SEIC accepte, sous la forme d'une convention d'usage, de mettre ce terrain à disposition aux conditions suivantes :

- Nous déclinons toute responsabilité en cas d'accident sur le terrain ou sur la route y menant ;
- Une clôture doit être aménagée pour la sécurité des enfants et des personnes ;
- L'usage de cette parcelle ne doit pas déranger le voisinage ;
- Cette parcelle doit être entretenue, aucun dépotoir de jardin ne sera toléré ;
- Aucun frais ne sera pris en charge par la SEIC ;
- En cas de renonciation, le terrain sera remis en l'état
- Cette parcelle devra être libérée et remise en l'état dans le cas d'un usage par le propriétaire après notification dans un délai de trois mois ; »

Les aménagements

Si l'on se réfère à la requête de l'association Jardins Educatifs, celle-ci demandait à la commune de soutenir ce projet notamment en ce qui concerne la réalisation des aménagements suivants :

- fourniture et mise en place d'une clôture en treillis métallique d'une hauteur de 1m20, longueur 90 mètres. Coût estimatif : 15'000 fr.
- aménagement d'un branchement d'eau (robinet) pour arrosage. Coût estimatif 9'000.- HT
- la mise à disposition des matériaux pour plates-bandes (bois, compost, feuilles mortes).

La décision municipale

Effectivement, la municipalité décidait de ne pas participer à la réalisation malgré la qualité de celle-ci pour la raison suivante :

Ce projet demeure très séduisant et la municipalité n'est pas opposée à une telle réalisation. Par contre, elle demeure perplexe quant à sa gestion.

En effet, à quelques reprises, la municipalité est entrée en matière pour l'organisation d'un jardin éducatif dans le cadre des activités scolaires. Or, il s'est avéré que le jardin devenait purement et simplement abandonné durant la période des vacances scolaires d'été impliquant ainsi l'intervention du service de voirie ou de conciergerie pour assurer son entretien. Cette situation ne s'améliorait pas lors de la rentrée scolaire. D'autre part, la volonté certes louable de s'adresser tant aux voisins qu'à l'école demande un effort important. L'association doit démontrer sa capacité à fédérer ces différents partenaires. De plus, elle doit également obtenir l'aval de la direction scolaire.

Enfin, l'association Jardins Educatifs demandait la réalisation d'installations couteuses sans que cette dernière ne dispose de la moindre garantie sur le moyen terme.

La situation actuelle

M. Gérald Cretegy, syndic, a, le 5 février dernier, rencontré Mesdames Wakemann et Bovet, représentantes de cette association. Cette rencontre a permis de recevoir de nouvelles informations à savoir :

- Les aménagements seraient réalisés de manière bénévole. Ainsi, aucun investissement ne serait demandé à la commune, mis à part la fourniture d'environ 5m³ de compost et de 2.5m³ de copeaux de bois.
- Le problème lié à la fourniture de l'eau pourrait trouver une solution au travers du voisinage par l'installation d'un sous-compteur.
- Une période de 3 ans est un moyen terme dans ce genre d'activité. Les gens sont très mobiles et pourraient ainsi s'investir même pour une période de 3 ans dans le jardinage communautaire.
- Aucune cabane ou construction lourde ne sera réalisée sur ce terrain. A la fin de son exploitation, le terrain est remis dans l'état initial.
- Le terrain sera sécurisé par une clôture établie à 2m des limites du dit terrain. Ainsi, les accès ne déboucheraient pas directement sur la chaussée. Les mesures de sécurité seront prises en collaboration avec le service de la population.

Concernant le concept général :

- L'association recherche activement des fonds et compte également sur l'investissement des personnes intéressées.
- Les jardins éducatifs urbains sont expérimentés dans d'autres villes suisses et d'autres pays. Des sites existent et il est possible de se faire une bonne idée de ces projets.
- Les jardins concernent les habitants des quartiers. Cela favorise par une activité partagée les contacts. Il ne s'agit pas forcément de quadriller le terrain en micro-jardins, mais d'offrir la possibilité de travailler ensemble. Ainsi, le jardin vit même si certains jardiniers doivent s'éloigner pour leurs vacances ou leur activité professionnelle.
- Les enseignantes de l'école de Mauverney sont très intéressées. Elles ont conscience de l'échec d'autres tentatives de culture scolaire, mais le concept du

partage, chaque enseignante ayant dans les jardiniers bénévoles un parrain pour la seconder, permettrait effectivement tant de poursuivre la culture pendant les vacances que d'en récolter les fruits.

- On pourrait également intégrer dans les jardiniers des jeunes en difficulté, question de leur permettre de cultiver non seulement un jardin mais aussi leur sociabilité.
- Dans tous les cas, l'association ne s'engagera pas dans l'aventure si les conditions de réussite, et notamment l'engagement suffisant des voisins, ne sont pas au rendez-vous.
- Une première séance d'information destinée à recruter les personnes intéressées par ce concept et éligibles au rôle de jardinier aurait lieu dès la signature du contrat pour le terrain.

Conclusions

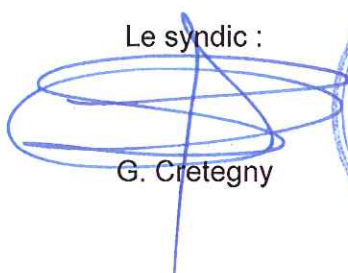
La municipalité ne remet pas en cause le concept général présenté par l'association jardins éducatifs de la Côte. Cependant, eu égard au montant des investissements nécessaires, installation d'une clôture et amenée d'eau, pour une durée d'exploitation de trois ans seulement et aux risques inhérents à la situation de la parcelle en bordure d'un axe de circulation automobile bien fréquenté, la municipalité confirme sa décision de ne pas se porter partenaire de cette opération sur le terrain appartenant à la SEIC. Elle n'exclut cependant pas une convergence d'intérêts si une opportunité se présentait lors du développement futur d'autres projets sur le territoire communal.

Les rôles entre les parties sont clairement définis, l'association Jardins Educatifs peut ainsi prendre seule la responsabilité d'entreprendre la réalisation de son projet.

Veillez croire, Monsieur le président, Mesdames, Messieurs les conseillers, à l'expression de nos sentiments les meilleurs.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic :



G. Cretegny



Le secrétaire :



D. Gaiani .